

nateur Godbout, est né dans le comté de Témiscouata et il est bien connu dans la province de Québec. Il est le premier sénateur venant du comté de Témiscouata; il pourra me donner des conseils fort utiles sur l'agriculture. Je vois autour de moi d'autres amis. Il y a l'honorable sénateur Euler, auquel j'ai écrit à maintes reprises alors qu'il était ministre du Revenu national. Puis l'honorable sénateur Crerar, lequel, à ma requête, a aménagé une route carrossable sur le pont de Québec. Cela s'est passé il y a longtemps et il ne s'en souvient peut-être pas, mais ce qu'il a fait alors a été très utile. Tant de sénateurs m'ont témoigné de la bienveillance que je ne saurais tous les nommer. Peut-être devrais-je mentionner, toutefois, quelques-uns de ceux qui ne sont plus. Je mentionnerais, en particulier, feu mon ami, sir Allen Aylesworth, ministre de la Justice lorsque sir Wilfrid Laurier était premier ministre et au temps où la politique était éclairée. Je désire mentionner aussi feu les sénateurs Dandurand et Fafard. A propos, le sénateur Fafard et moi-même étions les deux amis les plus intimes de feu le très honorable M. Lapointe.

Après avoir dit toutes ces choses, honorables sénateurs, je vais terminer en répétant les paroles que le très honorable M. Howe a prononcées à Victoria il n'y a pas longtemps:

Comme vous le savez, j'ai toujours eu une confiance sans borne dans l'avenir du Canada, et j'ai vécu assez longtemps pour constater que cette confiance était en tous points motivée.

Je ferai de mon mieux pour représenter au Sénat ma nouvelle division sénatoriale de la Durantaye aussi fidèlement que j'ai représenté le comté de Témiscouata durant mes trente et une années à la Chambre des communes.

(Sur la motion de l'honorable M. Croll, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

ADOPTION DU RAPPORT DES COBIBLIOTHÉCAIRES

Le Sénat passe à l'étude du rapport des cobibliothécaires du Parlement qui a été présenté le mercredi 11 janvier 1956.

L'honorable Norman P. Lamberg: Honorables sénateurs, à mon avis un mot ou deux d'explication au sujet du rapport seraient opportuns.

En premier lieu, le rapport des cobibliothécaires est peut-être le premier rapport qui soit déposé chaque session. Il est déposé sur le

Bureau par le Président du Sénat et l'Orateur des Communes en leur qualité de coprésidents du comité mixte de la Bibliothèque.

Les renseignements que renferment le rapport ont été soumis par les cobibliothécaires; dès que le comité mixte aura été institué, il pourra se réunir sans tarder afin d'étudier tout ce qui pourrait découler du rapport. La plupart des articles ont déjà été examinés par le comité l'an dernier.

Dans le premier paragraphe, on fait mention que la date où les travaux de réfection de la Bibliothèque seront terminés n'a pas encore été fixée. Quoi qu'il en soit, le ministre des Travaux publics a déclaré, depuis la publication du rapport, qu'elle sera prête à être occupée vers la fin de mai prochain.

Le rapport fait mention de l'achat d'un petit camion de livraison utilisé pour faciliter le transport des livres et des matériaux d'un endroit à l'autre, étant donné les circonstances difficiles où se trouve la Bibliothèque à l'heure actuelle. On aura intérêt à apprendre qu'on n'a pas engagé de fonctionnaire pour conduire ce camion. C'est un employé à mi-temps du Parlement qui en est chargé; il touche une rémunération de \$25 par mois pour ce travail.

Il est question à la fin du rapport du recatalogage. Ce travail se poursuit depuis deux ou trois ans, depuis le partage qui a été fait entre la Bibliothèque actuelle du Parlement et la nouvelle Bibliothèque nationale qui est encore à l'état de projet. Le rapport déclare que le nombre de livres qui ont été reclassifiés et recatalogués est passé de 25,565 qu'il était il y a un an à 48,120 à l'heure actuelle. Lorsque la Bibliothèque rouvrira ses portes dans l'édifice reconstruit, elle comptera environ 250,000 volumes consacrés entièrement aux ouvrages d'intérêt et d'information parlementaire, comparativement au demi-million de volumes qu'elle comptait autrefois. La plupart des volumes non requis ont été transportés au sous-sol de l'édifice de la Cour suprême, en attendant la construction de la Bibliothèque nationale qui prendra ces livres, les classera à nouveau et se débarrassera peut-être de ceux qui n'ont aucune utilité.

Ces explications terminées, honorables sénateurs, je propose l'adoption du rapport.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.